

Projet de nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche »

Concertation du 3 janvier au 7 mars 2022
et du 25 avril au 16 mai 2022

Dossier de presse

Conférence de presse du 4 janvier 2022 à 11h00, au cercle Chantereyne, Cherbourg-en-Cotentin.

Contacts presse :

Ministère de la Transition Écologique / direction de la communication :

Anna Beaubatie, presse@ecologie.gouv.fr - 01 40 81 96 16

Préfecture de la Région Normandie :

Charlotte Guéret-Laferté, charlotte.gueret-laferte@seine-maritime.gouv.fr - 02 32 76 50 14

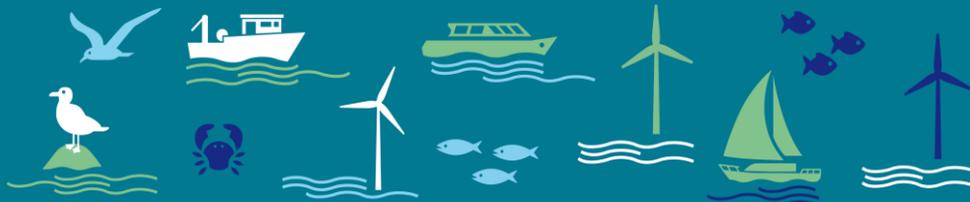
Préfecture maritime :

Marine GAUTHIER, marine-b.gauthier@intradef.gouv.fr - 06 79 36 39 01

RTE :

Isabelle Wyttyneck, isabelle.wyttyneck@rte-france.com - 06 71 88 95 68

Matthieu Stankowski, matthieu.stankowski@rte-france.com - 06 60 22 55 69



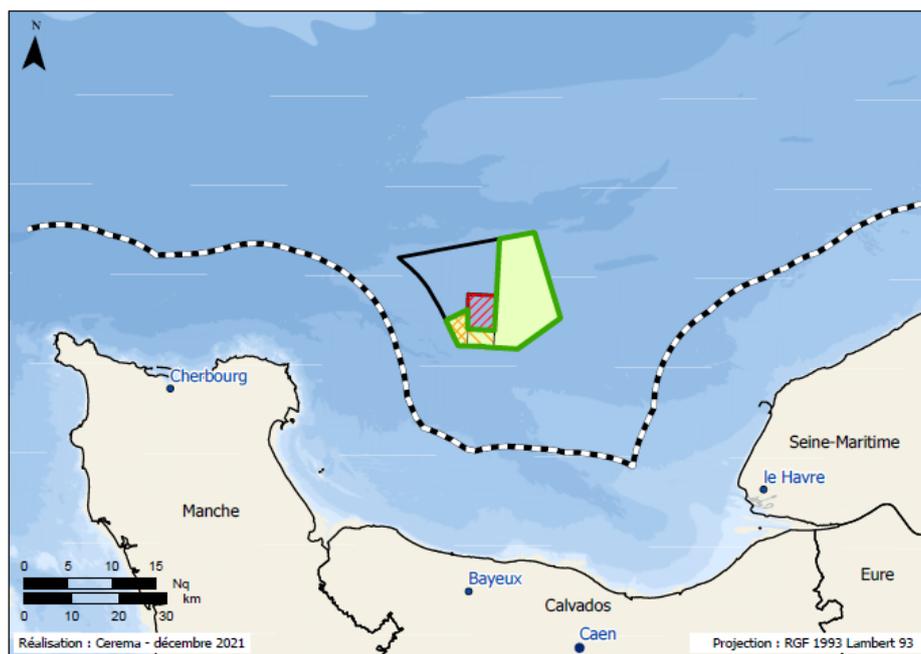
COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 3 janvier 2022 débutera une concertation sur le projet de nouveau parc éolien au large de la Normandie, au sein de la zone « Centre Manche ». Cette concertation, placée sous l'égide de trois garants nommés par la Commission nationale du débat public (CNDP), se déroulera du 3 janvier au 7 mars 2022, puis du 25 avril au 16 mai 2022.

Le projet de nouveau parc éolien dans la zone « Centre Manche » est porté par le ministère de la Transition écologique, et son raccordement au réseau de transport d'électricité est porté par RTE. Ce projet a pour objectif de répondre au besoin croissant d'électricité décarbonée, afin de diminuer la part des énergies fossiles sur lesquelles reposent encore les deux tiers de notre consommation énergétique. Il contribue ainsi aux engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique.

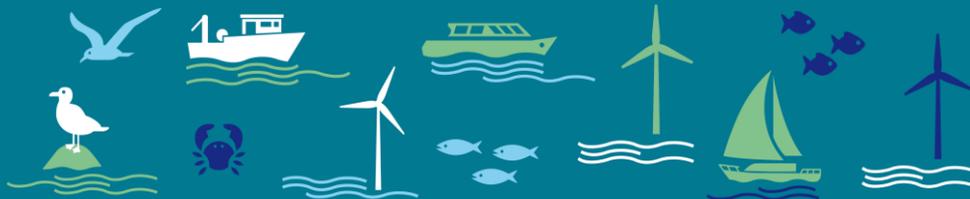
La concertation fait suite au débat public organisé en 2019 et 2020 et porte sur un deuxième parc éolien pour une puissance pouvant aller jusqu'à environ 1,5 GW dans la partie Est de la zone « Centre Manche ».

Second parc éolien en mer en Centre-Manche



- Zone préférentielle d'implantation du second parc éolien en mer
- Zone identifiée par les parties prenantes comme revêtant un fort enjeu pour l'accès à la concession de granulats
- Zone identifiée par les parties prenantes comme revêtant un fort enjeu patrimonial et d'accès à la concession de granulats
- Zone soumise à la concertation préalable
- Zone Centre-Manche
- Zone de la concession granulats
- Limite extérieure de la mer territoriale 12M

ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Un parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à environ
1,5 Gigawatt
dont la production sur un an sera l'équivalent de la
consommation annuelle d'un million de foyers



Une surface occupée d'environ
220 à 250 km²
au sein de la zone « Centre Manche »



Mise en service du parc à horizon
2031
Après environ 4 à 5 années de chantier



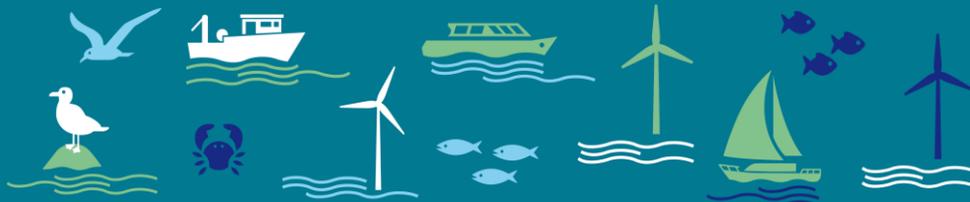
Un coût estimé de
4 à 5 milliards €
Comprenant investissement, fonctionnement et
démantèlement pour le parc et son raccordement

Les chiffres clés

La concertation permettra notamment au public de se prononcer sur la possibilité et les conditions d'installation d'un nouveau parc éolien au sein de la zone « Centre Manche », et sur la localisation du raccordement au réseau de transport d'électricité.

Le public est invité à s'informer et donner son avis sur le site internet de la concertation (www.eoliennesenmer/concertation-cm2) et à l'occasion de réunions publiques, d'ateliers, de « débats mobiles » lors de marchés et d'évènements locaux, d'un colloque environnement, de « fresques du climat » et de la visite d'un chantier d'atterrissage de raccordement électrique. Le programme des rencontres ainsi que les comptes-rendus sont disponibles sur le site internet de la concertation.

A l'issue de cette phase de concertation, dans un délai d'un mois, les garants établiront un bilan rendu public, et, au plus tard deux mois après ce bilan, le ministère de la Transition écologique et RTE publieront les enseignements tirés de la concertation.



LES PORTEURS DU PROJET

Le ministère de la Transition écologique et RTE agissent en tant que maîtres d'ouvrage respectivement du parc éolien et du raccordement de ce dernier au réseau public de transport d'électricité.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministère de la Transition écologique élabore et met en œuvre les politiques du gouvernement relatives à l'écologie, l'environnement, la biodiversité et l'énergie. Il prépare et met en œuvre la politique de lutte contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Il promeut une gestion durable des ressources rares.

Au sein du ministère de la Transition écologique, la direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) a la charge de fournir les éléments nécessaires à ce débat public, pilote l'ensemble des études préalables et conduit la procédure de mise en concurrence.



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le ministère de la Mer élabore et met en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la mer sous ses divers aspects, nationaux et internationaux, notamment en matière d'environnement, d'économie maritime, de

rayonnement et d'influence maritimes. Il est associé à la conduite de ce projet au titre de la planification de l'espace maritime, placée sous sa responsabilité.

Le préfet de la Région Normandie et le préfet maritime de la Manche-est de la Mer du Nord sont chargés du suivi global du projet et ont missionné pour cela la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL). Ce sont leurs services qui seront en charge de l'instruction des autorisations nécessaires pour les futurs développeurs éoliens.

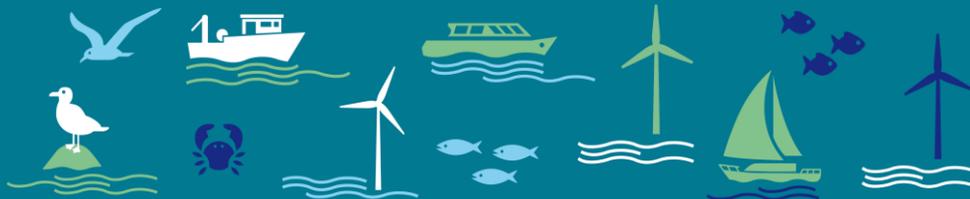
Contact pour la concertation à venir :

Damien LEVALLOIS (Directeur du projet éolien – DREAL Normandie)

mail : concertation.centremanche@developpement-durable.gouv.fr

Tel : 02 35 58 52 80

ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Le réseau
de transport
d'électricité

RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9500 salariés. RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre

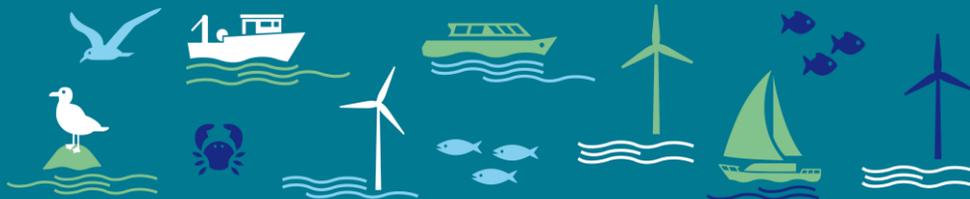
la production et la consommation.

RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte plus de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, plus de 6 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 800 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays. En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics.

Contact pour la concertation à venir : **Pierre CECCATO**

mail : pierre.ceccato@rte-france.com

Tel : 06 98 69 47 26



MA PAROLE A DU POUVOIR

LES GARANTS DE LA CONCERTATION

La Commission nationale du débat public (CNDP) a nommé Dominique PACORY, Laurent PAVARD et Jean TRARIEUX garants de la concertation sur le projet de nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche ».

Les trois garants sont indépendants des maîtres d'ouvrage et dans une position de neutralité à l'égard du projet.

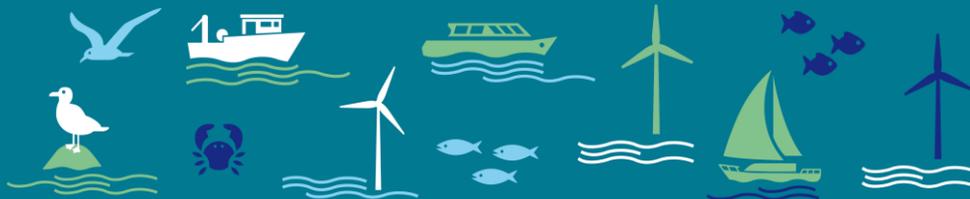
Dans le respect des principes de la CNDP, ils s'assurent que la concertation se tient dans les meilleures conditions : transparence des informations fournies et des échanges, équivalence de traitement entre tous les acteurs, argumentation des diverses positions... Ils veillent à la bonne information du public et à la mise en œuvre de modalités adaptées à l'expression et à la participation de tous. Ils ont également pour mission de rendre compte des questions, observations, propositions formulées par le public durant la concertation

Tout au long de la concertation, le public peut s'adresser directement aux garants pour toute question portant sur cette concertation :

dominique.pacory@garant-cndp.fr ;

laurent.pavard@garant-cndp.fr

jean.trarieux@garant-cndp.fr



LA CONCERTATION

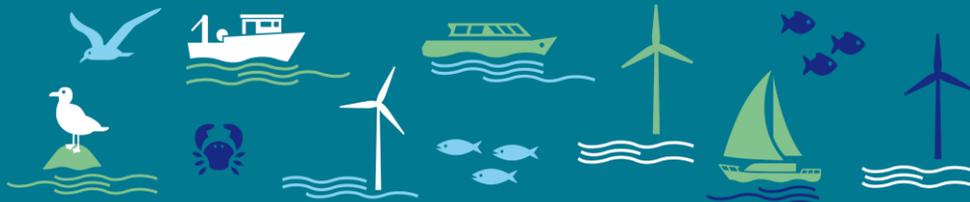
La concertation sur le projet de nouveau parc éolien en mer au large de la Normandie au sein de la zone « Centre Manche » a été décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP) en application des articles L121-8 et L121-9 du code de l'environnement.

Elle fait suite au débat public qui, organisé en 2019 et 2020, a permis de définir la zone dite « Centre Manche ». Organisée du 3 janvier au 7 mars 2022 et du 25 avril au 16 mai 2022, la concertation permettra au public de prendre connaissance du projet, des études pilotées par l'Etat et RTE, de se prononcer sur la possibilité et les conditions d'installation d'un nouveau parc éolien au sein de la zone « Centre Manche », et sur la localisation du raccordement au réseau de transport d'électricité.

Elle se déroulera sous l'égide de trois garants nommés par la CNDP.

Les modalités prévues sont les suivantes :

- Un site internet dédié à la concertation (www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2),
- Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte,
- Une synthèse du dossier de concertation,
- Un dépliant d'information sur le projet et la concertation diffusé dans l'ensemble des boîtes aux lettres des communes du Val de Saire et des communes littorales étudiées pour le raccordement électrique ;
- Des annonces dans la presse,
- Une campagne d'affichage sur le territoire,
- Une exposition sur le projet lors des rendez-vous de la concertation,
- L'annonce de la concertation dans les lieux publics où se tiennent les rencontres de la concertation,
- 10 réunions publiques en présentiel dans le strict respect des conditions sanitaires gouvernementales



- Un colloque environnement à Cherbourg,
- Des ateliers de travail avec des étudiants de Caen et de Rouen,
- Des fresques du climat à l'initiative des collectivités,
- Une visite de chantier d'atterrage du raccordement d'un parc éolien en mer,
- Une dizaine de débats mobiles lors de marchés ou événements locaux,
- Un atelier en visioconférence sur la contribution de la concertation au cahier des charges de l'appel d'offres

Ce dispositif est susceptible d'être modifié en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ou de contraintes logistiques, et complété au cours de la concertation. Les informations seront tenues à jour sur le site internet de la concertation : www.eoliennesenmer.fr/concertation-cm2.

Des avis, questions, contributions, suggestions pourront être déposés sur le site internet ou envoyées via les « cartes T » associés aux dépliants d'information.



LES OBJECTIFS DU PROJET DE NOUVEAU PARC EOLIEN EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE

La lutte contre le changement climatique passe nécessairement par la sortie progressive des énergies fossiles sur lesquelles reposent encore les deux tiers de notre consommation énergétique. La France est résolument engagée dans cette transition énergétique.

Bien que l'objectif soit la réduction de notre consommation globale d'énergie, la transition énergétique induira un accroissement de nos besoins en électricité dans les prochaines années, par l'électrification de certains secteurs (véhicule électrique, industrie...). Le projet d'éolien en mer au large de la Normandie a pour but de répondre à ce besoin croissant d'électricité, et contribue ainsi aux engagements de la transition énergétique.

A l'issue d'un débat public organisé en 2019 et 2020, l'État a fait le choix de la zone dite « Centre Manche », de 500 km², située au sein d'une zone initialement de 10 500 km², pour le développement d'un premier parc d'environ 1 GW. Conscient du fort potentiel de la zone « Centre Manche », l'État a poursuivi son analyse de la zone à l'issue du débat public afin d'exploiter au mieux ce potentiel.

L'État a retenu un scénario dans lequel la zone « Centre Manche » permettra le développement d'une puissance totale d'environ 2,5 GW. **Cette concertation porte donc sur un deuxième parc pour une puissance pouvant aller jusqu'à environ 1,5 GW, dans la partie Est de la zone « Centre Manche ».**

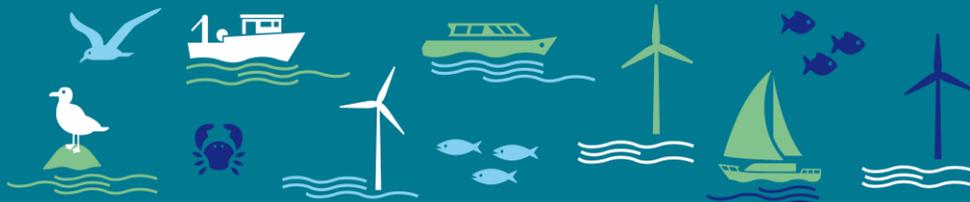
Pourquoi la Normandie ?

La Normandie présente de nombreux atouts qui font d'elle aujourd'hui la première région en termes de puissance éolienne en mer en développement, à savoir :

des conditions techniques favorables : le littoral normand présente un vent fort et régulier et des eaux peu profondes, deux caractéristiques propices à l'installation de parcs éoliens posés, technique la plus mature et la plus compétitive ;

une filière en expansion : conséquence des premiers appels d'offres et bénéficiant d'installations portuaires d'envergure, la filière « éolienne en mer » normande connaît un fort développement, notamment autour des usines de Cherbourg et du Havre (800 emplois sur chaque site à terme).

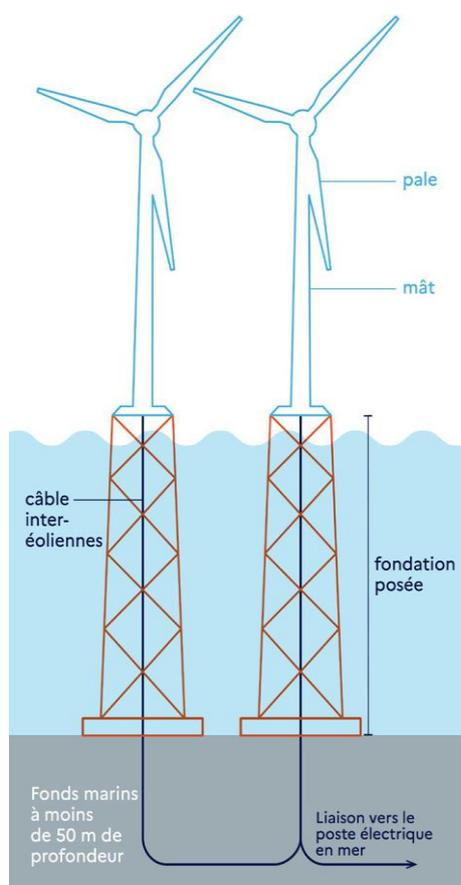
un réseau électrique maillé : du fait de leur dimensionnement en lien avec les installations nucléaires existantes et en construction, les réseaux normands de transport d'électricité 225 et 400 kV (sur lesquels se raccorderont les parcs éoliens en mer) permettent l'accueil de nouvelles unités de production sans avoir nécessairement des renforcements d'importance à prévoir.



LES CARACTERISTIQUES GENERALES DU PROJET DE PARC EOLIEN EN MER ET DE SON RACCORDEMENT

Le projet devrait s'étendre sur 220 à 250 km² et comprendre entre 75 et 125 éoliennes pour une puissance pouvant aller jusqu'à environ 1,5 GW. Le nombre d'éoliennes dépendra de leur puissance unitaire : plus l'éolienne est haute, plus elle est puissante. Elles seront posées sur le fond marin et non flottantes, car la profondeur des fonds marins est faible.

Illustration deux éoliennes (synthèse)

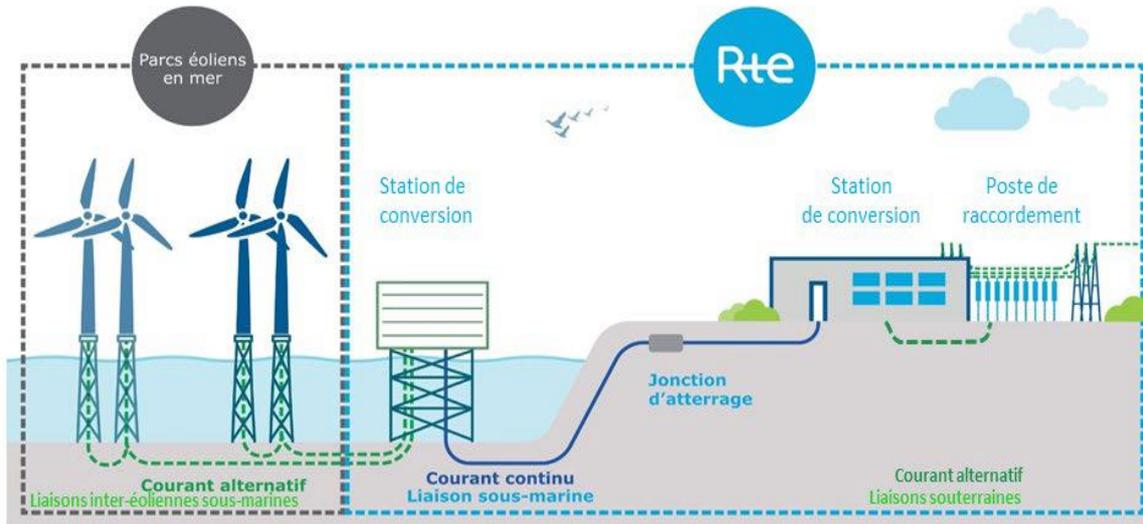


Les éoliennes reliées entre elles, sont raccordées au réseau public de transport d'électricité par l'intermédiaire d'un poste électrique en mer, relié lui-même à un poste électrique à terre. Ce raccordement se fait par des câbles électriques enfouis ou posés et protégés comme les câbles entre les éoliennes. La jonction entre la partie sous-marine et la partie terrestre du raccordement, également sous terrain, se fait à terre proche du rivage.

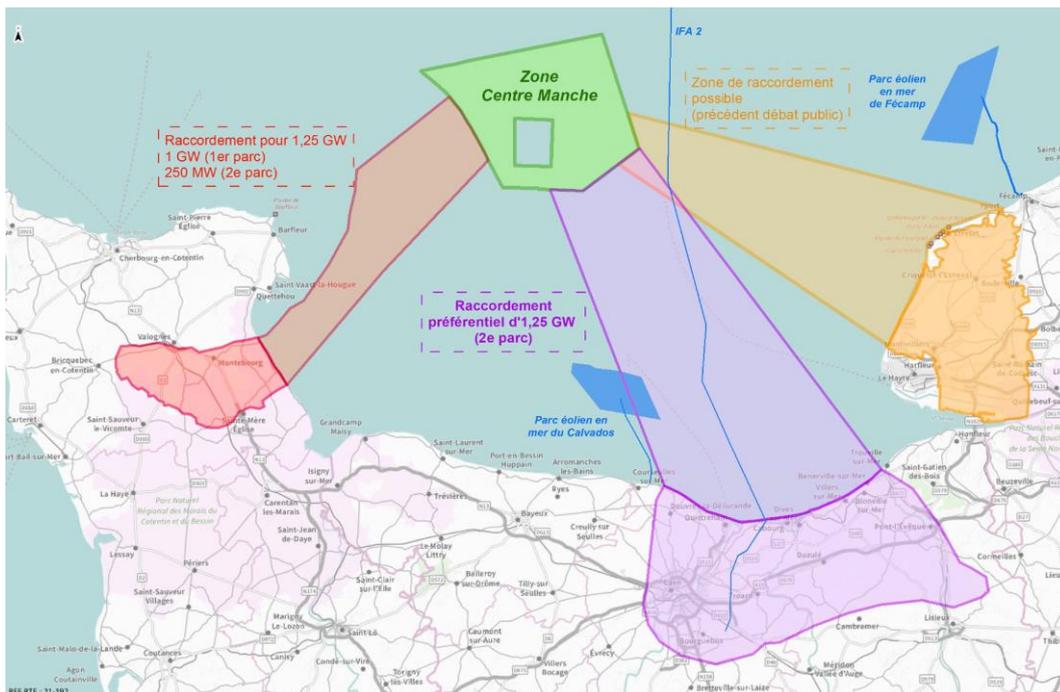
ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



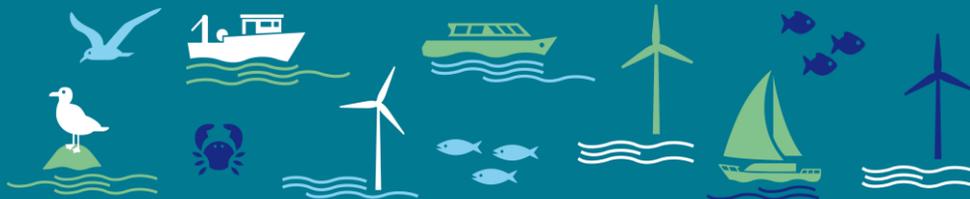
Illustration raccordement (synthèse)



Dans le cas de la zone « Centre Manche », le raccordement du premier parc (1 GW) dimensionné à la puissance maximale, soit 1,25 GW, permettrait d'évacuer la production électrique de 250 MW de puissance installée du deuxième parc. Un second raccordement, équivalent, permettrait d'évacuer le reste de la production de ce parc. La distance entre les côtes et la zone d'implantation permet de raccorder le parc vers le Calvados ou éventuellement la Seine-Maritime.



ÉOLIENNES EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE



Chiffres clés



Un parc d'une puissance pouvant aller jusqu'à environ
1,5 Gigawatt
dont la production sur un an sera l'équivalent de la
consommation annuelle d'un million de foyers



Une surface occupée d'environ
220 à 250 km²
au sein de la zone « Centre Manche »



Mise en service du parc à horizon
2031
Après environ 4 à 5 années de chantier



Un coût estimé de
4 à 5 milliards €
Comprenant investissement, fonctionnement et
démantèlement pour le parc et son raccordement

CHIFFRES CLÉS

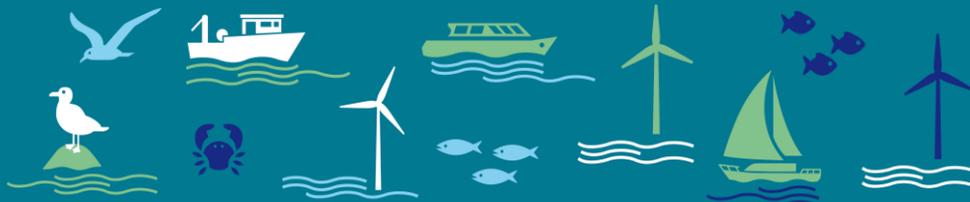
Jusqu'à environ

1,5 GW

4 à 5 milliards
d'euros

220 à 250 km²

75 à 125 éoliennes



LES ETAPES DE LA REALISATION DU PROJET ET DE SON RACCORDEMENT

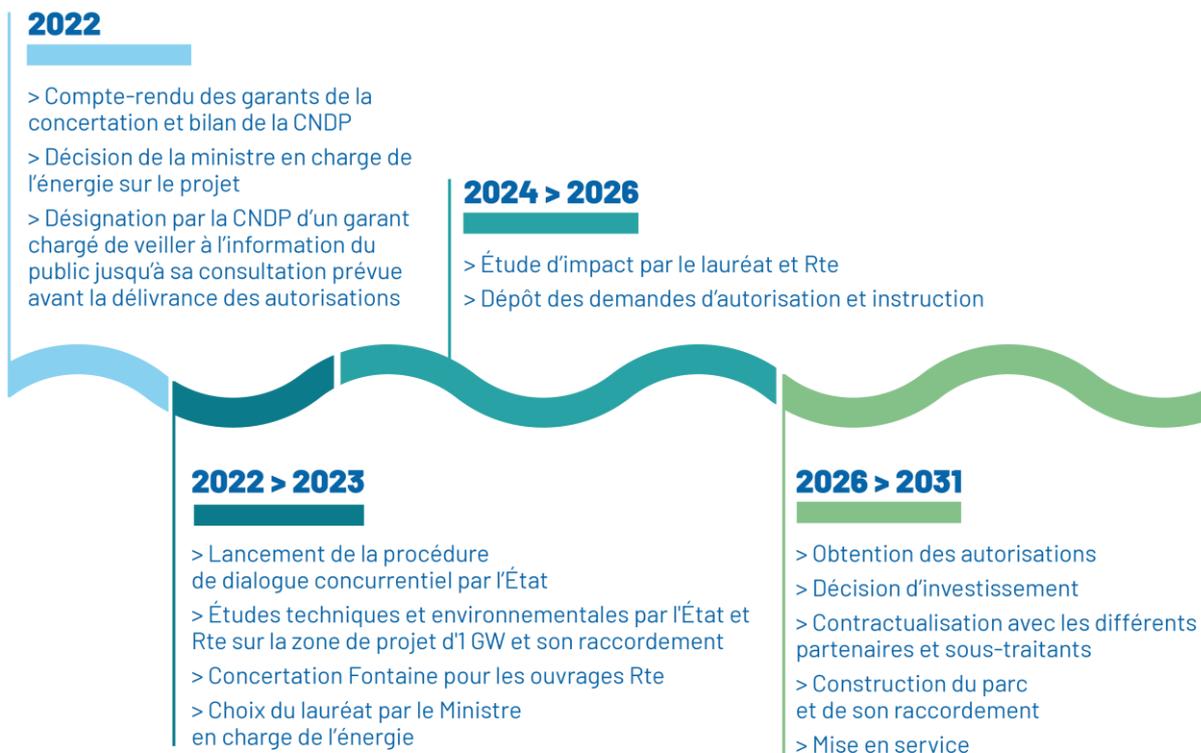
Après la phase de concertation qui débute en janvier 2022, la procédure de dialogue concurrentiel pourrait être lancée en 2022 pour sélectionner des candidats afin de désigner l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui développera le projet. Cette désignation finale pourrait intervenir en 2023.

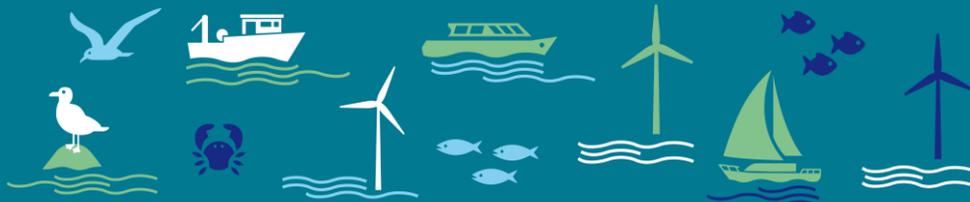
En parallèle, RTE mènera une concertation spécifique sur le raccordement, pour déterminer le fuseau de moindre impact, puis un tracé.

Ensuite, le lauréat et RTE développeront le projet : études de site complémentaires, études d'ingénierie, étude d'impact environnemental seront nécessaires pour obtenir les autorisations réglementaires, puis une enquête publique permettra de recueillir l'avis du public sur un projet détaillé. Cette phase pourrait durer 3 ans pour s'achever au plus tôt en 2026.

La mise en service du projet pourrait intervenir vers 2031, après 4 à 5 années de chantier.

Calendrier prévisionnel du projet





OÙ EN EST LE PROJET DE PARC D'1 GW EN « CENTRE MANCHE » (1^{ER} PARC) ?

Le 4 décembre 2020, la Ministre en charge de l'énergie a décidé de poursuivre le développement du projet éolien d'un gigawatt en zone « Centre Manche » et de lancer la procédure de mise en concurrence afin de désigner l'entreprise ou groupement d'entreprises qui développera le projet.

Cette procédure de dialogue concurrentiel a débuté en janvier 2021 par une phase de recueil des candidatures puis d'analyse par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) des capacités techniques et financières des candidats. A l'issue de cette analyse, six candidats ont été admis à participer à la suite de la procédure : Éoliennes en Mer Manche Normandie (une société de projet d'EDF Renouvelable et de Maple Power), Iberdrola Renovables France, Ocean Winds (co-entreprise ENGIE et EDPR), Shell, le consortium formé par les groupes Total et RWE et le consortium formé par Vattenfall, wpd et la Banque des Territoires.

Le calendrier prévoit une remise des offres par ces candidats en septembre 2022 en vue **de la désignation du lauréat fin 2022.**

En parallèle à cette procédure de mise en concurrence, les études environnementales et techniques nécessaires au dépôt des demandes d'autorisation ont été commandées par l'État et RTE et pour la plupart lancées. Ces études portent sur l'intégralité de la zone « Centre-Manche » et seront donc aussi utilisées pour le développement du second parc pouvant aller jusqu'à environ 1,5 gigawatt.

Par ailleurs, sur proposition de RTE, **l'État a validé que le point de raccordement du parc au réseau public de transport d'électricité serait le poste de Manuel et que le raccordement serait construit avec la technologie du courant continu avec une capacité maximale d'export de 1,25 GW.** Le fuseau emprunté par le câble sera déterminé fin février 2022 à l'issue de la concertation, prévue par la circulaire du 9 septembre 2002 relative au développement des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, dite circulaire « Fontaine ».

Enfin, conformément à l'article L121.14 du code de l'environnement, l'État et RTE poursuivent la concertation avec le territoire sur ce projet sous l'égide des deux garants désignés par la CNDP, Dominique PACORY et Jean TRARIEUX.

Premier parc éolien en mer en Centre-Manche

